

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



**SYNTHESE DES PROPOSITIONS ISSUES DU DIALOGUE POUR " LA FIABILITE ET LA
TRANSPARENCE DU PROCESSUS ELECTORAL "**

(Antananarivo, 24 martsa 2023)

Le vendredi vingt quatre mars deux mil vingt trois, a été organisé au NOVOTEL sis à Alarobia Antananarivo, un dialogue politique pour "la fiabilité et la transparence du processus électoral", avec toutes les parties prenantes aux élections, initiées par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), en vue de garantir un processus électoral démocratique dont les résultats seront acceptés par tous.

La rencontre s'est déroulée comme suit :

- 1) Discours d'ouverture de Monsieur le President de la CENI,
- 2) Prise de parole des autorités religieuses, politiques et administratives,
- 3) Communication des informations sur la refonte totale des listes des électeurs et sur le calendrier des élections présidentielles,
- 4) Formulation de propositions par les participants.

I. SUR LE DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA CENI

Dans son discours d'ouverture, Monsieur DAMA Arsène Andrianarisedo Retaf, Président de la CENI, après les salutations d'usages, a remercié les participants pour leur présence : les différents Chefs d'Institution ou leur représentant, les membres du Gouvernement ou leur représentant, les anciens Présidents de la République et anciens Chefs d'Etat, les Chefs des Eglises regroupés au sein du FFKM et des autres sensibilités religieuses, les représentants des Ampanjaka (Notables), les représentants des Chancelleries étrangères, les organisations et institutions internationales en résidence à Madagascar ou leur représentant, les leaders des principaux partis politiques ou leur représentant, et les représentants des organisations de la société civile et des médias.

Le Président de la CENI a tenu également à remercier le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour leur soutien logistique dans l'organisation de ce dialogue.

Il a indiqué que l'organisation de la rencontre est consécutive au souhait des parties prenantes, lors des concertations précédentes organisées dans le cadre de la refonte totale des listes des électeurs, d'élagir le champ des interactions sur l'ensemble de tout le processus électoral, mais également à la suite de l'appel lancé par la Communauté internationale et les quatre Chefs d'Eglise regroupés au sein du FFKM, sur l'importance d'une concertation entre toutes les parties prenantes, pour aboutir à des opérations électorales, inclusives, transparentes, fiables, condition d'un climat d'apaisement pré et post électoral.

Le Président de la CENI a souligné particulièrement, qu'au-delà des divergences sur divers sujets, il convient de conjuguer les efforts afin de favoriser l'adhésion à un consensus pour la crédibilisation du processus électoral, dans l'intérêt Supérieur de la Nation. Il a également tenu à rappeler les principes directeurs et les valeurs morales que respecte la CENI dans le cadre de sa mission ; "le respect de la loi, l'indépendance, et l'impartialité".

II. SUR LA PRISE DE PAROLE DES AUTORITÉS RELIGIEUSES, POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Le premier intervenant, le Pasteur *ANDRIAMAHAZOSOA Irako Ammi, Président du "Fiombonan'ny Fiangonana Kristiana eto Madagasikara" (FFKM)*, a d'abord félicité la CENI d'avoir pris l'initiative d'organiser une telle rencontre, et a ensuite encouragé les participants à circonscrire ensemble dans le respect mutuel, des démarches appropriées qui garantissent un contexte pré et post électoral apaisé. Il a indiqué qu'il reste confiant sur la capacité des Malagasy à résoudre entre eux leurs différends, et a confirmé la participation du "Andrimaso FFKM" à l'observation des prochaines élections.

Ont également pris la parole les deux anciens Présidents de la République.

- Monsieur Marc RAVALOMANANA, a aussi félicité la CENI d'avoir pris l'initiative d'organiser cette rencontre et l'a encouragé de continuer à déployer des efforts pour susciter le respect des lois et assurer un processus électoral apaisé et fiable. Il a assuré que son parti politique continuera de sensibiliser ses partisans à s'inscrire dans les listes des électeurs. Cependant, il a souhaité que cessent les atteintes à la liberté d'expression et de réunion dont lui et ses partisans font l'objet, dans le cadre des actions menées pour l'animation de la vie politique.

- Pour sa part, en prenant la parole, Monsieur RAJAONARIMAMPIANINA Hery a évoqué l'importance d'un tel cadre de concertation afin de garantir une élection acceptée par tous, nécessaire pour la paix sociale. Il a surtout insisté sur le respect des lois et des textes en vigueur, ainsi que sur la nécessité de dépasser les clivages individuels et politiques pour l'intérêt supérieur de la patrie. Pour terminer, il a formulé le souhait que toutes les recommandations faites par les partenaires techniques et financiers, ainsi que par les acteurs nationaux soient prises en compte par la CENI.

Dans son intervention, le représentant du Gouvernement, Monsieur HOULDER Pierre, Ministre de l'Aménagement du territoire, a tenu à rassurer que l'élection présidentielle aura lieu cette année, et que le Gouvernement publiera le calendrier électoral s'y rapportant conformément aux dispositions de la loi en vigueur, au plus tard dans un délai de 90 jours. Il a toutefois évoqué que cette publication pourrait intervenir bien avant ce délai de 90 jours.

A leur demande, les paroles ont été par la suite données à :

- Monsieur *RATSIRAKA Rolland, Président du parti politique MTS,*
- Monsieur *ANDRIANAINARIVELO Hajo, Président du parti politique MMM,*
- Monsieur *RAKOTOVAO Rivo, Président du parti politique HVM,*
- Monsieur *ANDRIATONGARIVO Lalatiana, Ministre de la Communication et de la Culture, représentant du Gouvernement,*
- Monsieur *PARAINA Auguste, Président du parti politique TSARATAHAFINA,*
- Monsieur *RAKOTOVAZAHA Olivier, Président du parti politique MFM, et*
- Pasteur *MAILHOL, Président de l'Eglise Apocalypse, et*

Ces différentes personnalités ont axé leurs interventions sur la liberté d'expression, sur l'indépendance et l'impartialité de la CENI, ainsi que sur l'importance du dialogue dans le processus électoral.

Ensuite, *Son Excellence, Monsieur OGNIMBA Léonard Emile, Représentant de l'OIF résident à Madagascar*, a aussi pris la parole en donnant des précisions sur le déroulement et la méthodologie de l'audit du logiciel et du fichier électoral dirigé par les experts de l'OIF qui se déroulera en deux phases.

Donnant suite aux observations émises sur la compétence et le fonctionnement de la HCC, *Monsieur RAKOTOARISOA Florent, Président de la HCC* a apporté des éclaircissements sur le mode de saisine et la compétence de l'institution suivant les articles 116 et 119 de la Constitution, ainsi que sur le fondement du "pouvoir de régulation" de la HCC.

III. SUR LA COMMUNICATION DES INFORMATIONS SUR LA REFONTE TOTALE DES LISTES DES ELECTEURS ET SUR LE CALENDRIER DES ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

La 3^{ème} partie des travaux du dialogue ont concerné la communication des informations se rapportant à la refonte totale des listes des électeurs et au calendrier des élections présidentielles.

Dans ce sens, *Monsieur RANAIVODIMBY Alberto Claudel, Directeur du « Système des Informations et de la Nouvelle Technologie » (DSINT)* a indiqué qu'à la date du 9 mars 2023, la CENI a enregistré au niveau de toutes les Commissions Electorales de District (CED) 10.069.136 électeurs. Ce chiffre pourrait encore changer après l'audit du fichier électoral. Il a expliqué aussi que l'audit du fichier électoral national effectué par l'OIF en partenariat avec les parties prenantes, a commencé le 21 mars 2023 et devrait se poursuivre jusqu'à la date de la clôture définitive de la liste des électeurs, prévue le 10 juin 2023.

Pour sa part, *Madame RANDRIAMIARIMANANA Safidinirina Onisoa, Directrice des « Opérations Electorales et Référendaires » (DOER)*, après avoir exposé les bases légales de la refonte totale des listes des électeurs, la loi organique n° 2018-008 du 11 mai 2018 et le Décret n°2022-667 du 11 mai 2022, a insisté sur le strict respect des textes par la CENI dans le cadre des opérations de refonte totale des listes des électeurs. Elle a en outre mentionné que la clôture provisoire de la liste des électeurs sera faite le 10 avril 2023¹ et la clôture définitive le 10 juin 2023. Ces clôtures seront précédées par des opérations d'audit dirigées par les experts de l'OIF en collaboration avec les parties prenantes nationales. Elle a en outre précisé que les opérations de recensement des électeurs se poursuivront au niveau des fokontany jusqu'au 31 mai 2023.

Madame RANDRIAMAHANINA Irasoa Nohadandy, en charge de la Direction des « Etudes et Affaires Juridiques » (DEAJ) a donné des informations sur le calendrier des élections présidentielles proposé par la CENI au Gouvernement ; le 9 novembre 2023 pour le 1^{er} tour et le 20 décembre 2023 pour le 2nd tour, et a brièvement expliqué que la CENI a fixé ces dates pour éviter que le 2nd tour ne se déroule pas en pleine saison de pluie pour ne pas impacter les taux de participation aux élections.

¹ Reportée au 11 avril 2023

IV. SUR LA FORMULATION DES PROPOSITIONS PAR LES PARTICIPANTS.

S'ensuit la 4^{ème} partie des travaux, dirigée par Monsieur le Président de la CENI, qui consistait à relever les différentes propositions des participants sur les points devant être l'objet des discussions, et sur les améliorations souhaitées pour "la transparence et la fiabilité du processus électoral".

La séance de "braing storming" a permis de relever plus de 70 propositions regroupées en onze propositions qui ont été présentées par Monsieur *BOTO André Juckely*, Directeur de la « Planification, Suivi – Evaluation et Formation » (DPSEF). En rapport avec ces propositions, toujours sous la présidence de Monsieur le Président de la CENI, les participants ont été invités, à relever les problématiques constatées et de faire des propositions conséquentes pour aboutir aux résultats attendus du dialogue. Les propositions peuvent être synthétisées en quatre (4) principaux thèmes, à savoir :

- 1) L'encadrement juridique des élections,
- 2) Les opérations électorales,
- 3) La précampagne électorale et la sensibilisation des citoyens à la vie politique, et
- 4) L'observation des élections.

1. L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS.

Les propositions formulées ont concerné principalement les lois et les décrets d'application se rapportant aux élections.

1.1. *Sur la loi organique n° 2018 – 008 du 11 mai 2018*

Deux courants d'idées ont émergé lors des débats, ceux qui soutiennent l'inopportunité de la réforme et ceux qui sont pour cette réforme. Certains participants ont soutenu que la réforme de la loi organique n°2018.08 du 11 mai 2018 n'est pas encore indiquée, aux motifs que :

- Les standards internationaux recommandent la révision des dispositifs juridiques régissant les élections en début du cycle électoral ;
- La révision de la loi électorale à la veille des élections risque de compromettre le mécanisme de l'alternance démocratique fixée par la Constitution, et conduire à une situation de "transition politique" ;
- La révision devrait être faite à la fin du cycle électoral en cours, en l'occurrence en 2026 ;
- La stabilité des structures et institutions chargées des opérations électorales est primordiale pour garantir une alternance démocratique.

Par contre il a été également évoqué par d'autres participants que la loi organique n°2018 – 008 du 11 mai 2018, ne permettrait plus d'organiser une élection inclusive, transparente et impartiale, et qu'il faudrait procéder à sa révision, concernant :

- Le vote des nationaux à l'étranger,
- La biométrisation du système électoral,
- L'inscription systématique dans la liste des électeurs pour toutes personnes inscrites au registre du fokontany et qui remplissent les conditions,
- La période des élections,
- La réduction des cautions pour la candidature au poste de Maire et de Conseillers municipaux,

- La détermination de la notion de "pré-campagne", et le concept de l'animation de la vie politique,
- La transparence sur les sources de financement et le plafonnement du montant des fonds de campagnes électorales et l'application des sanctions en cas de dépassement,

A cet effet, le parti politique TIM a déposé un memorandum sur la révision de certaines dispositions de la loi n°2018 – 008 avec un chronogramme de mise en oeuvre de la réforme avant les prochaines échéances électorales.

1.2. Sur la La loi n° 2015 – 020 du 19 octobre 2015.

Comme précédemment, les avis sont partagés sur la réforme ou non de la loi n° 2015 – 020 du 19 octobre 2015. Il a été soutenu par certains participants que la structure de la CENI, telle qu'elle est définie par la loi n°2015 – 020 devrait être maintenue. Il a été notamment expliqué que :

- L'actuelle loi permet à priori de préserver l'indépendance du Bureau permanent de la CENI aussi bien vis-à-vis de l'Etat, qu'à l'égard des organisations politiques, tout en leur accordant la possibilité de participer à son fonctionnement, dans le cadre de cette Formation permanente composée de différentes sensibilités sociales et professionnelles, et de la Formation non permanente, composée de représentants des candidats pendant la période électorale,
- La composition du Bureau permanent par des représentants des Institutions de l'Etat et non des représentations politiques, de l'ordre des journalistes, de l'ordre des avocats, et de la société civile, et celle du Bureau non permanent, composé par les représentants des candidats en période électorale, permettent l'implication de toutes les parties prenantes dans l'organisation et l'observation des opérations électorales.

Il a été par contre proposé, par d'autres participants, la réforme de la loi n°2015 – 020 notamment en ce qui concerne :

- La reconstitution de la CENI et ses démembrements, en y intégrant des représentants des partis politiques et des personnalités ayant des longues années d'expériences dans le domaine des élections,
- Les participants ont été unanimes sur la nécessité d'octroyer une indépendance financière et administrative effective à la CENI pour lui permettre de remplir correctement sa mission.

1.3. Sur les textes d'application relatifs à l'organisation et à la sécurisation des opérations électorales.

Il a été relevé par quelques participants l'importance de l'amélioration de l'organisation des élections par la CENI et la sécurisation des résultats des votes. Des propositions ont été ainsi formulées sur :

- L'établissement de la liste des électeurs et les cartes d'électeurs,
- La présentation des candidats sur le bulletin unique,
- La participation des experts nationaux à l'audit du système informatique de gestion des bases de données, utilisé par la CENI, et du fichier électoral national,
- L'organisation générale des élections : la constitution des dossiers de candidature, l'organisation du fonctionnement des bureaux de vote, la forme des isolements, la participation des observateurs des élections et la publication et la sécurisation des résultats des votes,

Des recommandations ont été également faites pour plus de clarté sur les procédures et les délais de recours, ainsi que sur le rôle des différentes instances judiciaires en matière électorale (HCC, TPI, TA, Conseil d'Etat).

2. LES OPERATIONS ELECTORALES.

D'une manière générale, afin d'améliorer l'enregistrement des électeurs, un certain nombre de participants ont proposé la biométrisation de l'état civil, de la délivrance des cartes nationales d'identité et de l'enrôlement dans la liste des électeurs.

En attendant la mise en place du système biométrique, des propositions visant à améliorer les opérations d'enregistrement des électeurs ont été faites, il s'agit de :

- la présentation du logiciel de gestion des bases de données des électeurs utilisé par la CENI, ainsi que la présentation à toutes les parties prenantes des résultats de l'audit du fichier électoral national,
- la publication de la cartographie des électeurs par circonscription électorale,
- le suivi et le contrôle des opérations de délivrance de jugement supplétif de naissance, de la délivrance des CNI, et l'inscription sur la liste électorale qui en résulte,
- l'audit du logiciel et de la liste électorale par des experts nationaux.

Des propositions ont été également faites concernant les bureaux de vote :

- l'implantation des bureaux de vote ne doit pas être trop éloignée des électeurs,
- les Maires devront être consultés pour toute création de nouveaux bureaux de vote au niveau des communes rurales,
- la répartition des électeurs par bureau de vote devrait être faite en fonction de leur adresse dans les communes urbaines,
- la répartition des électeurs par bureau de vote devrait être affichée au moins, un mois avant les élections;
- des mesures particulières devront être prises pour la désignation des membres des bureaux électoraux pour garantir le principe de neutralité, et des formations adéquates et complètes doivent être dispensées à leur endroit,
- des dispositions particulières doivent être mises en place au niveau des bureaux de vote pour permettre aux personnes en situation d'handicap d'exercer leur droit,
- les isolements ne devraient dissimuler que les mains des électeurs faisant leur choix,

En ce qui concerne, les résultats des votes, les propositions suivantes ont été formulées :

- la sécurisation de l'acheminement des résultats des votes depuis les fokontany jusqu'aux SRMV doit être renforcée pour éviter toutes manipulations frauduleuses,
- la publication des résultats des votes par la CENI et la HCC doit être faite le plus tôt possible,
- le rôle du CCFVP dans le contrôle du financement des partis politiques, ainsi que sur la comptabilité de la campagne électorale doit être renforcé.

3. LA PRECAMPAGNE ELECTORALE ET LA SENSIBILISATION DES CITOYENS A LA VIE POLITIQUE

Il s'est dégagé au cours du dialogue qu'il y a un vide juridique sur la période précédant la campagne électorale officielle réglementée par la loi n°2018 – 008 du 11 mai 2018, laquelle a fixé la période ainsi que les droits et obligations des candidats.

Aussi, afin de garantir la paix sociale et de mettre sur le même pied d'estale toutes les parties prenantes à la vie politique, un certain nombre de propositions a été fait par les participants :

- Il est nécessaire de clarifier la période précédant la campagne électorale officielle, et de définir non seulement la période qu'elle couvre, mais aussi les activités qu'on peut faire,
- Il est tout aussi important de définir la notion de sensibilisation et d'éducation des citoyens à la vie politique, et de la circonscrire à l'année électorale,
- Les libertés constitutionnelles d'expression et de réunion doivent être respectées à l'endroit de tous les acteurs politiques,
- Des circulaires doivent être adoptés pour la poursuite effective des infractions électorales,
- Une structure dénommée "Haute Autorité de la Déontologie de la Vie Publique" devra être mise en place pour veiller au respect des normes éthiques et déontologiques par les acteurs de la vie politique,
- La mise en opérationnalité de l'Agence Nationale de la Régulation de la Communication Malagasy (ANRCM) doit être effective afin de réguler l'utilisation équitable des médias audiovisuels privés durant la période de la campagne électorale.

4. L'OBSERVATION DES ELECTIONS.

Les propositions afférentes à l'observation des élections ont surtout concerné l'importance que l'on doit accorder au rôle des observateurs dans le processus électoral. Il a été recommandé dans ce sens, de :

- Donner toutes les latitudes aux organisations nationales ou internationales de faire des missions d'observation des élections dans tout l'ensemble du territoire,
- Dispenser des formations spécifiques et identiques aux observateurs et aux délégués des candidats pour éviter les divergences sur l'interprétation des textes,
- Réserver aux observateurs des élections une espace beaucoup plus grande dans le procès-verbal des opérations électorales,
- Donner des directives aux Présidents des bureaux électoraux pour permettre aux observateurs des élections et les délégués des candidats d'accomplir convenablement leur mission.

D'une manière générale, les échanges se sont déroulés de façon cordiale et respectueuse, et toutes les propositions formulées par les participants ont été retenues. Dans son discours de clôture, le Président de la CENI a précisé que certaines propositions relèvent de la compétence de la CENI et dont la mise en œuvre devrait être faite dans le respect des textes en vigueur, d'autres propositions rentrent par contre dans les attributions d'autres Institutions de la République. Il a également observé que des propositions peuvent être mises en œuvre à court ou à moyen terme, mais que d'autres nécessitent beaucoup plus de temps.

La présente synthèse des propositions résultant du dialogue sera communiquée à tous les participants, et qu'on a également noté le souhait qu'ils ont exprimé pour la poursuite de tel dialogue.

ANTANANARIVO, le 03 avril 2023

Les Secrétaires de séance

Le Président de séance

Monsieur BOTO André Juckely
DPSEF CENI

Monsieur ANDRIAMIFIDY Jean Louis
Directeur du Cabinet du Président de
la CENI



Monsieur DAMA Arsène
Président de la CENI